

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

Chers Parents,

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations pratiques pour bien préparer la rentrée de septembre. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Madame DALMAU-ROCTON

HORAIRES DE RENTRÉE DES CLASSES DU LYCÉE

Lundi 01 Septembre 2025

10H00 à 12h00 ⇒ Filière ASSP

14H00 à 17h00 ⇒ Classes de 2nde Générales et Technologiques

Mardi 02 Septembre 2025

14H00 à 16h00 ⇒ Classes de Premières générales et Technologiques

15H00 à 17h00 ⇒ Classes de Terminales générales et Technologiques

La première demi-journée est consacrée à l'accueil des élèves par le professeur principal :

- visite de l'établissement pour les nouveaux élèves,
- informations sur le fonctionnement des divers services,
- communication de l'emploi du temps,
- prise de connaissance du règlement intérieur du lycée.

Pour les classes du Lycée, les cours commenceront le **jeudi 04 septembre 2025** selon l'emploi du temps.

HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est ouvert de 7H30 à 18H30. Les cours commencent à 8H05 (sonnerie à 8H00) et à 14H00 (sonnerie à 13H55). Les élèves doivent donc être présents dans l'établissement 5 minutes avant le début du cours.

Consignes à respecter aux abords de l'établissement :

A 8H - 12H - 14H - 16H ET 17H il est demandé aux élèves de ne pas stationner devant l'établissement pour des raisons de sécurité. Les attroupements devant le lycée gênent considérablement les passants et peuvent provoquer des accidents. Les parents sont instamment invités à ne pas stationner à proximité du portail. De même, les halls des immeubles avoisinants sont des propriétés privées : les élèves n'ont pas à y entrer ou à rester devant la porte. Ils ne doivent pas gêner le mouvement des résidents.

Accès à l'établissement :

Les entrées et les sorties des élèves s'effectuent à partir d'une carte d'accès personnelle délivrée par l'Etablissement. Toute carte perdue ou détériorée sera facturée aux familles. **L'Etablissement se réserve le droit de ne pas accepter l'entrée d'un élève qui n'aurait pas sa carte d'accès.**

VIE SCOLAIRE - ECOLE DIRECTE

- **Les parents ont accès à ECOLE DIRECTE** au moyen **d'identifiants personnels**. Pour les parents dont l'enfant était déjà inscrit au sein de l'établissement, le mot de passe peut être conservé d'une année sur l'autre. Pour les nouveaux parents, l'identifiant et le mot de passe sont envoyés par courriel début septembre. Ecole Directe permet l'accès aux informations de la vie scolaire, aux notes, au cahier de texte, au certificat de scolarité et aux informations comptables des frais d'externat.

- **Les élèves ont également accès à ECOLE DIRECTE** au moyen **d'identifiants personnels, différents de ceux de leurs parents**. Ils sont distribués pour les nouveaux élèves dans la première quinzaine de septembre. Les élèves ont accès aux informations de la vie scolaire, aux notes et au cahier de texte uniquement.

La communication se faisant de plus en plus par ce biais, nous vous invitons à consulter votre compte régulièrement.

VIE SCOLAIRE LYCÉE

Le carnet de correspondance du lycée est numérique et accessible sur le portail Ecole Directe des élèves et des familles. Il comporte le règlement intérieur du lycée et permet de noter les absences, les retards et de correspondre avec la vie scolaire.

SORTIES

Pour sortir de l'établissement, les élèves du lycée général, technologique et professionnel présentent leur carte d'accès. Le règlement intérieur du lycée précise les modalités d'autorisations de sorties.

RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS ET SUIVI SCOLAIRE

Des rencontres Parents - Professeurs sont organisées, au cours du premier semestre. Les bulletins trimestriels ou semestriels ainsi que la synthèse de chaque conseil de classe sont envoyés par Ecole Directe ; les bulletins seront accessibles via l'onglet « Documents ».

BOURSES DU LYCÉE

Les nouveaux boursiers doivent adresser dès que possible, la notification d'attribution des bourses comportant le nombre de parts et le montant, ainsi que le volet d'inscription à Madame ELLENG (bureau 13). L'Académie vous les a adressés fin juin ou début juillet. Les élèves déjà boursiers venant d'un autre établissement doivent demander un transfert de bourses au Lycée où ils étaient scolarisés en 2024-2025.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La demande de gratuité des transports scolaires se fait en ligne sur le site du Conseil Départemental. L'accord est donné sur critère géographique (il faut dépendre du secteur Arènes pour le lycée).

CARTE JEUNE REGION OCCITANIE

La demande de carte jeune se fait en ligne sur le site du Conseil Régional dès le mois de juin. Cette démarche est à réaliser par la famille avant septembre. Dans le cas d'un renouvellement des droits, vous n'avez pas de démarches à accomplir, c'est l'établissement qui validera le dossier de l'élève à partir de mi-juillet. **La carte jeune est obligatoire** : elle permet d'obtenir le prêt des manuels scolaires dès la rentrée.

ASSURANCE SCOLAIRE

Une attestation d'assurance en cours de validité pour l'année 2025- 2026, sera à remettre **à l'accueil de l'établissement le jour de la rentrée**, en mentionnant la classe de l'élève.

VACANCES SCOLAIRES 2025 / 2026

Congés de Toussaint	Congés de Noël	Congés d'Hiver	Congés de Printemps	Congés d'été
Du samedi 18 octobre au Lundi 03 novembre	Du samedi 20 décembre au Lundi 05 janvier	Du samedi 21 février au Lundi 09 mars 2025	Du samedi 18 avril au Lundi 04 mai	A partir du samedi 04 juillet

Jours fériés :

Mardi 11 novembre 2025 (Armistice) – Lundi 06 avril 2026 (Lundi de Pâques) – Vendredi 08 mai 2026 (Victoire de 1945) - Jeudi 14 mai 2026 (Ascension) - Vendredi 15 mai 2026 (pont de l'Ascension) – Lundi 25 mai 2026 (Lundi de Pentecôte)